

Hauts-de-France, Aisne
Tergnier
place Lionel-Lefevre

Passerelle piétonne de la gare de Tergnier

Références du dossier

Numéro de dossier : IA02010700

Date de l'enquête initiale : 2017

Date(s) de rédaction : 2017, 2021

Cadre de l'étude : enquête thématique régionale La première Reconstruction, patrimoine de la Reconstruction , patrimoine industriel le Chaunois industriel

Degré d'étude : repéré

Désignation

Dénomination : passerelle

Compléments de localisation

Milieu d'implantation : en ville

Références cadastrales :

Historique

La municipalité de Tergnier est d'abord opposée au financement de la construction d'une passerelle et d'un souterrain par le recours à une surtaxe sur les transports ; la "charge ne serait supportée que par le petit commerce local et, de plus par une partie infime de la population, puisque la majorité est composée d'employés du Chemin de fer voyageant gratuitement, attendu que les usines, raffineries et entrepôts qui étaient installés dans cette cité avant la guerre, lesquels doivent faire le remploi sur place, ainsi des usines qui pourraient se créer reculeront devant ces frais généraux supplémentaires. (DCM 26/3/1921). En mai 1921, le Conseil municipal réitère son opposition au financement des dépenses par le recours à la surtaxe qu'il considère comme inéquitable (DCM 23/5/1921).

De nouveaux pourparlers s'engagent en 1922, la municipalité de Tergnier accepte de contribuer au financement des travaux d'embellissement de la gare et des clôtures par une surtaxe "avec cette condition toutefois, qu'il sera fait une passerelle partant de la rue Marceau pour aboutir à la rue Denfert-Rochereau" (DCM 20/6/1922).

La Cie du Nord propose la construction d'une passerelle de 1,50 m de large, que la municipalité de Tergnier souhaite voir porter à 2 m (DCM 22/6/1924).

En 1927, les travaux, qui comprennent "la construction de la passerelle qui doit relier la place de la Gare de Tergnier à la rue Denfert-Rochereau [...] ; du passage souterrain entre les quais des voyageurs, du pont de Quessy et, d'une façon générale, de toutes les améliorations projetées à la gare de Tergnier, ainsi qu'à ses abords", n'ont toujours pas commencé et doivent être engagés "dans les plus brefs délais en raison du chômage actuel et pour en atténuer les effets, dans la mesure du possible". Tergnier et Vouel doivent s'engager à prendre en charge la dépense supplémentaire nécessitée par la modification à apporter à la largeur de la passerelle (DCM 3/3/1927).

La passerelle est achevée en 1931, comme l'atteste la vue aérienne (IGN).

Période(s) principale(s) : 2e quart 20e siècle

Personne(s) liée(s) à l'histoire de l'oeuvre : Compagnie des chemins de fer du Nord (commanditaire, attribution par source)

Description

Le tablier de la passerelle, large de 2 m et longue de 170 m, est accessible par deux rampes, l'une droite d'environ 60 m (ouest), l'autre à retour d'environ 66 m (à l'est). Elle est supportée par trois piles reliées par des haubans en béton.

Éléments descriptifs

Matériau(x) du gros-oeuvre, mise en oeuvre et revêtement : béton

Statut, intérêt et protection

Statut de la propriété : propriété d'un établissement public

Références documentaires

Documents d'archive

- AC Tergnier. **Tergnier. Registre des délibérations du conseil municipal (1912-1927).**

Documents figurés

- **Tergnier. Vue aérienne**, 26 juin 1931 (IGN ; C94PHQ4451_1931_NP3_HR50_0005).

Annexe 1

Pont de Quessy et passerelle de la cité à la gare de Tergnier (DCM 23 mai 1921)

DCM 23/05/1921 – pont de Quessy et passerelle partant de la cité pour aboutir à la Gare

"Le Conseil municipal reconnaît l'utilité incontestable du pont et de la passerelle que la Cie du Nord propose de construire pour relier la nouvelle cité avec la commune de Quessy et la future gare de Tergnier. Mais si ce pont et cette passerelle sont aujourd'hui nécessaires, c'est parce que la Cie du Nord a supprimé le passage à niveau de Quessy et créé une cité pour ses employés, à côté de l'ancien Tergnier.

Logiquement, la Cie du Nord devrait donc supporter seule cette dépense que seule, elle a rendu nécessaire.

Les communes de Vouël, Quessy et Fargniers consentent à participer au coût de la dépense, parce qu'elles profiteront du pont et de la passerelle mais la ville de Tergnier n'a qu'un intérêt tout à fait secondaire à l'établissement d'une passerelle et absolument aucun à la construction du pont au-delà de Quessy. [...] Mais le Conseil est tout disposé à voter après entente, la somme demandée par la Cie pour contribuer aux frais d'embellissement de la future gare de Tergnier.

Toutefois, il décide que cette somme soit garantie par des centimes additionnels et non par des surtaxes sur les billets, les bagages et les marchandises, contre lesquelles il proteste énergiquement.

Les centimes additionnels frapperont tous les contribuables ; tandis que les surtaxes ne seront payées que par une infime partie.

La population entière de la cité, plus nombreuse que celle de Tergnier, se compose uniquement d'employés de la Cie qui voyagent gratuitement et ne paieront pas plus de surtaxes que de billets.

La taxe sur les marchandises risquerait d'éloigner les industriels qui doivent s'installer dans la région ternoise. Nous l'avons déjà démontré dans une précédente délibération".

Illustrations



Vue générale depuis le sud.
Phot. Thierry Lefébure
IVR32_20170200171NUC2AQ



Vue du tablier central de la passerelle.
Phot. Thierry Lefébure
IVR32_20170200172NUC2A



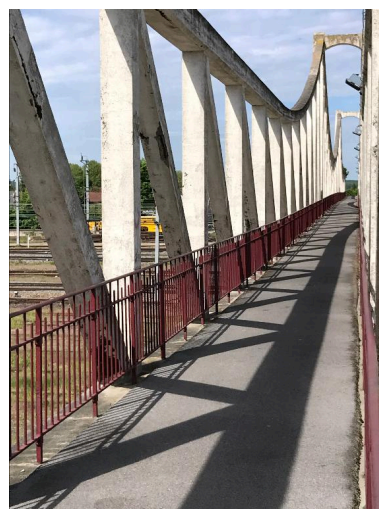
Détail d'un support de la passerelle.
Phot. Thierry Lefébure
IVR32_20170200173NUC2AQ



Dessous du tablier de la passerelle.
Phot. Thierry Lefébure
IVR32_20170200174NUC2A



Vue générale depuis la passerelle.
Phot. Thierry Lefébure
IVR32_20170200175NUC2AQ



Vue générale de la passerelle.
Phot. Bertrand Fournier
IVR32_20170205224NUC2A



Rampe d'accès piéton à la passerelle.
Phot. Bertrand Fournier
IVR32_20170205225NUC2A



Epaufrure du béton sur l'un des supports verticaux de la passerelle.
Phot. Bertrand Fournier
IVR32_20170205226NUC2A

Dossiers liés

Est partie constituante de : Gare de Tergnier (IA02010699) Hauts-de-France, Aisne, Tergnier, place Lionel-Lefevre

Oeuvre(s) contenue(s) :

Oeuvre(s) en rapport :

La ville de Tergnier (IA02003248) Hauts-de-France, Aisne, Tergnier

Auteur(s) du dossier : Bertrand Fournier, Isabelle Barbedor

Copyright(s) : (c) Région Hauts-de-France - Inventaire général



Vue générale depuis le sud.

IVR32_20170200171NUC2AQ

Auteur de l'illustration : Thierry Lefébure

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



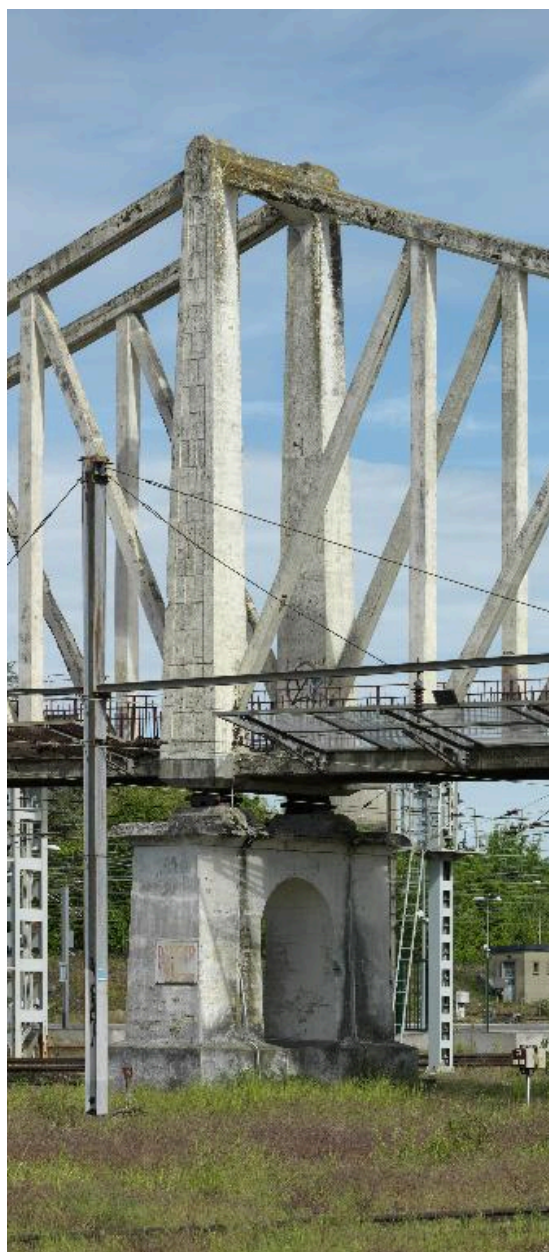
Vue du tablier central de la passerelle.

IVR32_20170200172NUC2A

Auteur de l'illustration : Thierry Lefébure

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Détail d'un support de la passerelle.

IVR32_20170200173NUC2AQ

Auteur de l'illustration : Thierry Lefébure

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Dessous du tablier de la passerelle.

IVR32_20170200174NUC2A

Auteur de l'illustration : Thierry Lefebure

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Vue générale depuis la passerelle.

IVR32_20170200175NUC2AQ

Auteur de l'illustration : Thierry Lefébure

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Vue générale de la passerelle.

IVR32_20170205224NUC2A

Auteur de l'illustration : Bertrand Fournier

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Rampe d'accès piéton à la passerelle.

IVR32_20170205225NUC2A

Auteur de l'illustration : Bertrand Fournier

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Epaufure du béton sur l'un des supports verticaux de la passerelle.

IVR32_20170205226NUC2A

Auteur de l'illustration : Bertrand Fournier

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation